Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID: 045-284500261-20221130-DEC2022_07-DE



DÉCISION n°2022-07

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur le nettoyage des locaux et du Centre de Gestion du Loiret (Marché n°2022-06)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28.

Vu le code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion concernant le nettoyage de ses locaux,

Vu les offres proposées par les sociétés SARL SAINES ORLEANAIS, SARL NET PLUS TOURAINE, ATTE.NIS DEVELOPPEMENT CENTRE SARL, ACTIVA NETTOYAGE, ORLEANS INSERTION EMPLOI, OMS SYNERGIE SUD et ONET SERVICES

Considérant que la proposition présentée par la société **OMS SYNERGIE SUD** est en première position par application des critères de sélection des offres avec l'option consommables.

DÉCIDE

Article 1er: Le marché de nettoyage des locaux du Centre de Gestion du Loiret est attribué à l'entreprise OMS SYNERGIE SUD à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de trois ans, le montant HT de ce marché s'élève à 43 286,76 €.

<u>Article 2</u>: La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le

3 0 NOV. 2022

La Présidente,

Florence GALZIN